

 <p>MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Formation : DEJEPS Spécialité : PERFECTIONNEMENT SPORTIF Mention : VOILE</p>	 <p>CREPS MONTPELLIER</p>
---	--	---

DISPENSES ET EQUIVALENCES

- Le titulaire du BPJEPS “éducateur sportif” mention “voile multi-supports jusqu’à 6 milles nautiques d’un abri”
- Le titulaire du BPJEPS spécialité “éducateur sportif” mention “voile croisière jusqu’à 200 milles nautiques d’un abri” et du certificat complémentaire “voile multi-supports jusqu’à 6 milles d’un abri”
- Le titulaire du BEES 1er degré option voile

Est dispensé de l’attestation de niveau technique équivalent au niveau technique 5 de la Fédération française de voile sur le support principal du candidat, le titulaire du niveau technique 5 de la Fédération française de voile.

Est dispensé de l’attestation de niveau technique équivalent au niveau 4 de la Fédération française de voile sur le support secondaire du candidat, le titulaire du niveau technique 4 de la Fédération française de voile.

Est dispensé des exigences préalables à l’entrée en formation le sportif de haut niveau en voile inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à [l’article L. 221-2 du code du sport](#). Présentation obligatoire de pièces suivantes :

- Du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur option côtière
- De l’attestation de réussite au parcours de 100 mètres nage libre avec passage sous un obstacle flottant d’un mètre en surface
- De l’attestation “PSC1” ou équivalent

<p>DIPLOMES</p> <p style="text-align: right;">UNITES de COMPETENCES</p>	<p>brevet d’Etat d’éducateur sportif 1^{er} degré option voile</p> <p>BEES Voile</p>	<p>brevet professionnel de la jeunesse de l’éducation populaire et du sport spécialité « activités nautiques » mention monovalente voile ou plurivalente avec support voile</p> <p>BPJEPS monovalent ou plurivalent voile</p>	<p>brevet professionnel de la jeunesse de l’éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « voile multi-supports jusqu’à 6 milles nautiques d’un abri »</p>	<p>brevet professionnel de la jeunesse de l’éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « voile croisière jusqu’à 200 milles nautiques d’un abri » et du certificat complémentaire « voile multi-supports jusqu’à 6 milles d’un abri »</p>	<p>sportif de haut niveau en voile inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l’article L. 221-2 du code du sport</p> <p>SHN</p>
<p>Exigences préalables à l’entrée en formation</p>	<p>DISPENSE</p>	<p><input type="checkbox"/> justifier d’une <i>expérience compétitive en voile</i>, comportant au minimum six épreuves de compétition, dont au moins une de niveau équivalent au quatrième grade et une de niveau équivalent au troisième grade ;</p> <p><input type="checkbox"/> justifier d’une <i>expérience d’enseignement en autonomie d’au moins deux années</i>, sur au moins deux des familles de supports;</p> <p><input type="checkbox"/> être titulaire d’une attestation de niveau technique sur le support principal du candidat, équivalent au <i>niveau technique 5 FFVoile</i>;</p> <p><input type="checkbox"/> être titulaire d’une attestation de niveau technique sur le support secondaire du candidat, équivalent au <i>niveau technique 4 FFVoile</i>.</p>	<p>DISPENSE</p>	<p>DISPENSE</p>	<p>DISPENSE à l’exception du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, de l’attestation de natation et de l’attestation « PSC1 » ou équivalent</p>